



La Lettre

de l'Association de Protection du Cadre de Vie
et de l'Environnement Balmanais

A.P.C.V.E.B

BP 13374 - 31133 BALMA Cedex

courriel : apcveb@free.fr

notre site : <http://apcveb.free.fr>

Avril 2005

SOMMAIRE

<u>Editorial</u>	<u>page 1</u>
<u>L'Urbanisation :</u>	
<u>Toujours maîtrisée ?</u>	<u>page 2</u>
<u>Téléphonie mobile :</u>	
<u>Allo, à l'eau la charte ?</u>	<u>page 2</u>
<u>Tension sur la ligne</u>	<u>page 3</u>
<u>Avions : La Charte</u>	
<u>de Lasbordès</u>	<u>page 3</u>
<u>Agenda APCVEB 2004</u>	<u>page 4</u>
<u>Et la démocratie</u>	
<u>en ligne ?</u>	<u>page 4</u>

Le Mot du Président

A quelques semaines de l'assemblée générale, l'APCVEB publie sa lettre d'information annuelle, afin de permettre à tous les balmanais, adhérents ou non, de connaître nos actions et nos sujets de réflexion. Cette lettre reprend les thèmes abordés par les bulletins d'information que nous adressons régulièrement à nos adhérents.

Au cours de l'année écoulée, deux résultats majeurs ont été obtenus. D'une part, notre action de longue haleine concernant les nuisances de l'aérodrome a débouché sur un consensus, prenant la forme d'une charte, que l'ensemble des parties a signée, autorités, aéroclubs et riverains ; cette charte prévoit notamment des restrictions sur les tours de piste, et l'équipement des avions en silencieux.

L'autre résultat concerne l'urbanisme. La présence active de membres du Conseil de l'APCVEB au Comité Consultatif de l'Urbanisme a contribué à la limitation des ambitions foncières du projet de Gramont, et à une meilleure prise en compte des flux de véhicules dans le dimensionnement du projet. Ce n'est malheureusement qu'un tout petit pas, et nous restons mobilisés au fur et à mesure que le projet se précise et qu'il se transcrit dans le plan local d'urbanisme.

Pour important que soit ce projet (240 hectares à terme), notre réflexion sur l'aménagement du territoire s'étend également au-delà des limites communales : la création d'une communauté d'agglomération doit s'accompagner d'un regroupement des associations à la même échelle, et d'un dialogue au niveau du Grand Toulouse, et même de la région. En effet, la croissance que connaît Toulouse a des impacts sur l'aménagement de l'ensemble de la région, et nous ne saurions proposer une alternative à cette croissance trop rapide sans prendre en compte les réalités du tissu régional.

Toutefois, ces préoccupations à moyen ou long terme ne nous détournent pas du quotidien balmanais qui reste au cœur de notre activité. Nous poursuivons, par exemple, avec les élus, notre démarche en vue d'obtenir à minima une limitation sur le niveau d'émission des antennes relais de téléphonie mobile ; cette action se heurte à de fortes réticences de la part des opérateurs.

Le bruit est également une de nos préoccupations majeures. Présent dans les nuisances liées à l'aérodrome, on le retrouve aussi au voisinage de la rocade et des transformateurs EDF de la rue des arènes. Sur ce dernier point, nous avons interpellé la municipalité qui s'est retournée vers la DRIRE pour lancer une campagne de mesures qui aura lieu prochainement.

D'autres sujets mériteraient tout autant d'attention : la qualité de l'eau et celle de l'air, la biodiversité, la prévention des risques, les économies d'énergie, pour n'en citer que quelques-uns.

Nos discussions avec vous, adhérents et habitants de Balma, nous confirment que l'ensemble de ces sujets vous intéresse. Alors, n'hésitez pas à venir en débattre avec nous au cours de la réunion du 12 avril prochain.

Renaud LAURETTE

L'Assemblée Générale 2005

des adhérents de
notre Association
aura lieu

**MARDI 12 AVRIL
à 20 h 30**

**à la Salle Audio
Ecole Marie Laurencin
(entrée côté parking)**

Tous les Balmanais, même
non adhérents, sont invités à
prendre part à l'Assemblée
Générale.

J'adhère ou je renouvelle mon adhésion à l'A.P.C.V.E.B. pour l'année 2005.

Nom et prénom :

Adresse :

Tél :email :

*Ce talon est à découper et à retourner à l'adresse indiquée ci-dessus,
accompagné d'un chèque à l'ordre de l'APCVEB : 10 € par personne ou 16 € par famille*

L'urbanisation : toujours maîtrisée ?

Comme les autres années, l'APCVEB a suivi attentivement, notamment en participant au Comité Consultatif de l'Urbanisme (CCU), les projets menés par la municipalité : ZAC du Cyprié, projet d'aménagement du centre ville (sur lequel peu d'éléments sont encore disponibles), ZAC de Gramont.

ZAC de Gramont

Fin 2003, le projet comprenait 1150 logements et une zone d'activité de plus de 100.000 m², répartis sur une emprise de 170ha. Le CCU a formulé des réserves liées à l'insuffisance d'équipements publics. En particulier, l'absence de financement du contournement Est générerait des projections de trafic routier très importantes, vis à vis des infrastructures existantes (16.000 véhicules prévus contre moins de 6000 aujourd'hui sur la rue St Jean prolongée par exemple),

En 2004, à la demande du Maire, une nouvelle étude de la CAGT ramène le projet à 113 ha, mais maintient 1000 logements sur les 1150 et 93.000 m² d'activités. Au final, une partie des espaces verts a fait les frais de la révision à la baisse, et les riverains des voiries existantes de la commune devront s'accommoder d'une augmentation notable de la circulation.

A l'horizon 2015-2020, le Maire a indiqué en CCU son intention de poursuivre le développement de Gramont pour retrouver le périmètre du projet initial.

Dans l'état actuel, le projet ne respecte pas les contraintes imposées par le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT), adopté en 1998 et qui prévoit la réalisation de plusieurs infrastructures prioritaires de manière concomitante à l'urbanisation de ce secteur de Balma : notamment le boulevard de contournement par l'est (entre la RD 112 près de l'Union et la RN126 au niveau de Lasbordes).

La municipalité prétend que le seul fait de déclarer engagées les études de cette liaison suffira à rendre la ZAC constructible ; en revanche, la pratique des services du contrôle de légalité, sous tutelle du préfet, consiste à exiger des garanties tangibles, tant sur le financement qui doit être identifié, que sur la faisabilité de l'opération (Déclaration d'Utilité Publique effectivement prononcée), avant de donner l'accord sur la constructibilité de la zone.

Mais nous craignons que les exigences d'équipements collectifs précitées ne soient édulcorées lors de la prochaine transformation du SDAT en Schéma de Cohérence territoriale (SCOT). Les élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse (dont le maire de Balma est Vice Président) ont communiqué sur la philosophie générale de ce nouveau document : absorber au sein de Toulouse et sa première couronne 350.000 habitants supplémentaires en 20 ans. Il faudra donc être très vigilants, dans les mois et années à venir, afin que nos élus

municipaux n'acceptent pas des dispositions qui favoriseraient une urbanisation galopante.

20.000 habitants en 2020 ?

En 2001, durant la campagne électorale, le Maire actuel s'était engagé à ne pas dépasser le cap des 17000 habitants en 2015. Or, les seules ZAC de Gramont et du Cyprié ajouteront aux 13.000 habitants actuels de 3000 à 4000 habitants supplémentaires. La municipalité table donc déjà sur un seuil de 20.000 habitants à l'horizon 2020. Ce chiffre semble fragile compte tenu des autres projets (centre ville) et des annonces récentes sur l'extension du secteur de Gramont.



Et au delà ?

Mais ne désarçons pas. Ne nous laissons pas influencer par ceux qui jugent la densification urbaine comme seul voie d'aménagement du territoire : une partie de l'augmentation de population est effectivement justifiée par le développement économique de l'agglomération qui en contrepartie pourra offrir un emploi et les équipements nécessaires à l'installation de ces nouveaux habitants. Mais une part importante résulte de l'exode en provenance des départements limitrophes, et se fait aux dépens du reste de la Région.

Aussi, en militant pour une croissance raisonnée, non seulement nous préserverons un cadre de vie qui résulte de décennies de développement modéré ; mais nous inciterons aussi nos élus à s'engager dans un rééquilibrage économique et industriel de la région, et nous freinerons ainsi le dépeuplement et l'appauvrissement des zones plus rurales.

De nombreux exemples prouvent que la densification n'induit pas automatiquement une baisse des prix de l'immobilier, qui dépend de nombreux autres paramètres. De plus une densification excessive est susceptible de dégrader la qualité de vie.

Téléphonie mobile : Allo, à l'eau la charte ?



Au niveau national un « guide de bonnes pratiques » a été signé entre l'Association des Maires de France (AMF) et les opérateurs (Bouygues, Orange et SFR). Ce guide inclut de nombreux points du projet de charte élaboré pour Balma par un groupe technique auquel nous avons participé. Cependant, les opérateurs ont refusé de s'engager sur des niveaux d'exposition inférieurs à la norme applicable (41V/m ou 58V/m selon les fréquences). En d'autres termes, ils se réservent la possibilité d'augmenter la puissance d'émission de leurs antennes relais jusqu'à atteindre les niveaux d'émission maximum définis par la norme. Rappelons que des études menées en Europe semblent mettre en évidence un possible effet physiologique pour des niveaux d'exposition très largement inférieurs au maximum de la norme.

De la même manière, les opérateurs refusent de signer avec la ville de Balma l'annexe de la charte dans laquelle le niveau moyen d'exposition imposé aurait été de 2 V/m. C'est un recul. Cependant, la municipalité pense qu'il n'est pas impossible d'obtenir, hors charte, un engagement des opérateurs à ne pas dépasser les niveaux relevés lors de la campagne de mesure faite en juin 2002. Pour mémoire le niveau maximum relevé était inférieur à 1,2 V/m (école Marie Laurencin).

Nous ne pouvons préjuger du résultat de la démarche faite par la ville de Balma. Mais, en tout état de cause, l'APCVEB, maintient qu'il est préférable d'avoir une charte dans laquelle les opérateurs s'engagent à ne pas dépasser un niveau de 1V/m et ce, à titre conservatoire dans l'attente des résultats des diverses études épidémiologiques encore en cours.



Tension sur la ligne !!!

Le transport d'énergie électrique via les lignes haute tension (HT) génère des champs électriques et magnétiques basse fréquence (50Hz) dont les niveaux dépendent de la tension et de l'intensité véhiculée.

Des niveaux conformes à la norme

Un membre de notre association, aidé par un spécialiste, a fait des mesures afin de mieux connaître l'environnement dans lequel vivent les riverains des lignes HT. Ces mesures ont été faites en différents points de la commune et répétées plusieurs fois afin d'avoir un ordre d'idée des valeurs maximum.

Les niveaux mesurés sont largement inférieurs à la norme française. Cependant, la problématique est très similaire à celle posée par les antennes relais de téléphonie mobile.



Des études aux résultats incertains

De nombreuses études ont montré que, seule l'induction magnétique créée par les lignes HT **aurait** une influence sur les êtres vivants et ce pour des niveaux inférieurs à la norme. Les résultats de ces études peuvent différer notablement et l'interprétation de ceux-ci est une source permanente de « polémiques » entre les scientifiques, les distributeurs d'énergie (opérateurs) et les associations de riverains ou de défense de l'environnement. Certaines études font état de l'augmentation du risque de leucémie chez l'enfant et d'effets

peut-être cancérogènes (cancer du cerveau) pour l'homme. Mais, fait important, actuellement il n'y aurait aucune explication biologique à ce phénomène qui n'est pas corroboré par les expérimentations animales.

Quel principe de précaution ?

Pour autant est-ce qu'il ne faut rien faire ? Bien sûr que non ; il existe une parade qui consiste à enfouir les lignes HT sous la voirie existante (au milieu). Les mesures que nous avons faites montrent qu'à la verticale du parcours de la ligne enfouie le champ magnétique est plus important que sous une ligne aérienne et que le champ électrique est très nettement inférieur. Le point intéressant est que dès que l'on s'éloigne de quelques mètres, le champ magnétique décroît très rapidement pour devenir notablement inférieur à celui créé par une ligne aérienne dans la même zone. Si la ligne est enfouie au milieu de la chaussée, l'environnement magnétique au niveau des trottoirs et a fortiori des maisons tombe à des valeurs que l'on peut considérer comme négligeables.

Enfouir rue de la Convention ?

Dans notre commune, la ligne HT (225kV) qui vient de Verfeuil pour alimenter Toulouse suit le tracé de la rue de la Convention surplombant les maisons riveraines. C'est dans cette rue que nous avons mesuré les niveaux les plus importants. Ces niveaux sont au-delà de ceux pour lesquels les études rapportent des risques potentiels.

Il apparaît donc important de faire le nécessaire auprès des autorités compétentes pour que cette ligne soit enfouie, d'autant que cette même ligne est enfouie entre le poste du CEAT et Toulouse.

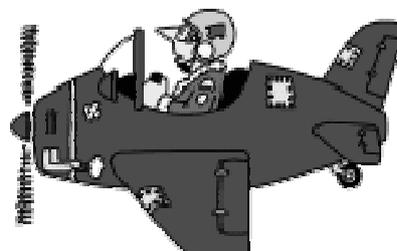
Bien sûr, cela aurait un coût. Une ligne HT enfouie coûte 3 à 5 fois plus cher que la construction de lignes aériennes. Mais n'est-ce pas ce qui peut relever de la santé publique qui doit primer sur toutes autres considérations ?

La Charte de Lasbordes a été signée le 8 septembre 2004

Notre dernière Lettre d'Information d'avril 2004 annonçait que le projet de charte qui a demandé deux ans pour être élaboré devait être signé au printemps ; en fait, suite à un dernier « baroud » de la Fédération Nationale d'Aéronautique, sa signature a été repoussée au 8 septembre 2004 ; ce document (in extenso sur le site APCVEB) a donc été approuvé pour quatre ans par tous les partenaires (préfecture, collectivités locales, aéroclubs et associations de riverains).

Les dispositions adoptées dans cette charte ont déjà été évoquées ; rappelons qu'elles sont au nombre de douze et concernent particulièrement :

- **L'extension des périodes d'interdiction des tours de piste**, en particulier le dimanche et les jours fériés ;
- **L'installation de silencieux d'échappement** sur les 26 avions-école avant septembre 2005, cette opération a déjà commencé. L'installation sur le reste de la flotte est envisagée dans les trois ans
- **Le contrôle radar** des trajectoires avec fourniture des relevés
- **L'élévation de l'altitude** à 1 500 pieds (450 m)
- La recherche d'un **terrain de délestage** (nous n'y croyons pas beaucoup)
- La création d'un **Comité de Suivi** dont la première réunion doit avoir lieu le 1^{er} mars 2005.



Il est encore un peu tôt pour juger de l'impact réel de cette charte en ce qui concerne la réduction des nuisances sonores : d'une part les silencieux d'échappement sont en cours d'installation, d'autre part, depuis sa signature en septembre dernier, la météo n'a pas été particulièrement favorable aux évolutions des avions. Elle a cependant contribué à apaiser les relations avec les aéroclubs, le Comité de Suivi permettra de garder le contact et, nous l'espérons, de rendre possible des améliorations ultérieures.

2004, un Agenda bien rempli pour l'APCVEB ...

Aviation légère / aérodrome de Lasbordes	
21 juin 2004	Ministère de l'Environnement - Paris (prise en charge APCVEB) <i>Défense de la charte- Lasbordes devant la Fédération Nationale d'Aéronautique et le ministère</i>
7 juillet 2004	Commission Consultative de Lasbordes à la préfecture de Toulouse <i>Mise au point définitive de la charte de l'Environnement de l'aérodrome</i>
8 septembre 2004	Commission Consultative de Lasbordes à la préfecture de Toulouse <i>signature de la charte et création du Comité de Suivi</i>
27 septembre 2004	Ministère de l'Environnement - Paris (prise en charge personnelle) <i>Préparation de la circulaire de consignes pour les préfets</i> <i>étude du cas des avions de construction en kits par des amateurs (problème à Lasbordes)</i>
30 novembre 2004	Direction Générale de L'Aviation Civile, Paris (prise en charge C.A.N.A.L.) Rédaction de la circulaire destinée aux préfets
Pollution électromagnétique	
Antennes de téléphonie mobile. Lignes haute tension	
en cours d'année 2004	mesures des champs électromagnétiques sous les lignes haute tension en différents points de la commune <i>(notamment rue de la Convention)</i>
Transports	
4 février 2004	Participation à la réunion publique : <i>Enquête publique du 19 janvier au 27 février, mise en place du TCSP</i>
20 octobre 2004	Participation à la réunion du Collectif PDU – Plan de Déplacement Urbain - <i>Mise en place de la ligne 51, questions sur le financement du TCSP.</i> <i>Interrogations sur la deuxième rocade, sur l'accroissement constant le l'agglomération.</i>
Toute l'année	Participation aux réunions du Comité Consultatif Transports et Environnement
Urbanisme	
3 juin 2004	Participation à la réunion du CCU – Comité Consultatif d'Urbanisme - sur le futur PLU <i>Projet de ZAC Gramont et « boulevard de contournement Est »</i>
20 septembre 2004	Participation à la réunion du CCU <i>Projet de ZAC Gramont : réduction du périmètre de 150 à 100 hectares,</i> <i>Projet de ZAC Cypré : enquête PLU annoncée début 2005</i>
18 novembre 2004	Participation à la réunion publique ZAC Gramont <i>Nombre de logements prévus, infrastructures /réseaux, espaces verts</i>
Toute l'année	Participation à toutes les réunions préparatoires et plénières du Comité Consultatif d'Urbanisme: Zac, Projet Centre Ville ...
Divers	
juillet 2004	Participation au projet « Label Vie » Préfecture / Mairie / Sécurité routière : stages de conduite senior.
juillet 2004 à aujourd'hui	Identification de nuisances sonores à la demande des riverains. <i>Sollicitation de la mairie pour des nuisances sonores quartier Saint Jean - Arènes - Bicentenaire</i>
11 septembre 2004	Participation au « Carrefour des Associations » de Balma <i>Présentation de nos activités, distribution de la lettre, recueil des préoccupations et suggestions des Balmanais (boîte à idées)</i> <i>Posters Urbanisme et Transport</i>
19 septembre 2004	Participation à la « Journée sans Voitures » <i>Intervention de nombreux bénévoles pour l'organisation, préparation du « Quiz environnement »</i>
25 septembre 2004	Participation aux assises de l'UNIMATE <i>De l'opportunité d'adhérer à ce regroupement d'associations sur l'environnement.</i>
Toute l'année	Mise à jour du site Internet http://apcveb.free.fr <i>Retrouvez en ligne toute l'actualité et les informations sur notre association !</i>



Et la démocratie en ligne ?

Dans notre lettre de l'an dernier, nous demandions à nos élus plus de transparence dans les enquêtes publiques, notamment par la mise sur Internet des documents soumis à consultation. Dans le même esprit, nous leur demandions également de publier l'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Il y eut bien quelques bonnes paroles au cours de notre assemblée générale, et la perspective d'un nouveau site Internet plus complet. Mais dans la pratique, rien n'a changé. Nous sommes à la veille de l'enquête publique sur le Plan Local d'urbanisme et cette situation est préoccupante. Problèmes techniques ou budgétaires ? Ce n'est pas crédible.

Alors quelle est donc la cause véritable de cette lacune ? Négligence ? Indifférence ? ou opacité délibérée ?

Mesdames et Messieurs les Elus, prouvez-nous cette modernité et cette transparence que vous revendiquez !

